

# Quimper - Fiche territoire 2015-2020



## Historique

L'histoire de la politique de la ville à Kermoysan date d'une trentaine d'années et a vu se succéder plusieurs dispositifs :

- 1981 : la désignation en Zone d'Education Prioritaire (ZEP)
- 1990 : la mise en place d'une convention de quartier
- 1994 : la signature d'un Contrat de Ville qui désigne le territoire comme un quartier prioritaire
- 1996 : la dénomination en Zone Urbaine Sensible (ZUS)
- 2000 : la signature d'un second Contrat de Ville.
- 2005 : Projet de renouvellement urbain
- 2006 : Dispositif de Réussite Educative (DRE) et Atelier Santé Ville (ASV)
- 2006-2014 : Contrat urbain de cohésion sociale

## Le contrat de ville 2015-2020

### Quartier prioritaire

Le quartier de Kermoysan est le seul quartier prioritaire de Quimper Communauté. Il est également dans la liste des sites d'intérêt régional pour le nouveau programme national de renouvellement urbain.

Le quartier compte 4 209 habitants au 1er janvier 2011. Il a perdu 390 habitants depuis 2006, soit 10% de sa population d'alors. Depuis 1990, le quartier a perdu 28,5 % de sa population alors que la ville de Quimper et Quimper Communauté enregistrent des soldes positifs.

Les autres caractéristiques du quartier sont :

- Une diminution des familles monoparentales mais un accroissement des ménages isolés
- Une population plutôt jeune mais un accroissement du vieillissement
- Un taux d'activité en baisse et des écarts de revenus qui s'accroissent

## Les signataires

### Collectivités territoriales

- Ville de Quimper
- Quimper Communauté
- Conseil Régional de Bretagne
- Conseil départemental du Finistère

### Etat

- Préfecture du Finistère
- Agence Régionale de santé Bretagne
- Académie de Rennes
- Procureur de la République

### Autres signataires

- Caisse des dépôts
- Caisse d'Allocations Familiales du Finistère
- OPAC de Quimper Cornouaille

## L'organisation du service « Politique de la ville »

Pour le contrat de ville, l'équipe projet est installée sur le quartier à la maison des services publics. Elle est composée d'un chef de projet, d'un adjoint au chef de projet chargé notamment des financements de la rénovation urbaine, d'un adjoint administratif.

Pour la rénovation urbaine, un chef de projet (positionné en mairie centre depuis 2011).

## Ressources

[Contrat de ville 2015-2020](#)